

DÉCRET.

*Le Président de la République Française,*

*Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts,*

Vu l'avis émis par la Commission des Monuments  
Historiques dans sa séance du 12 Février 1926 et tendant  
au classement du Château de Lengaran à Lavérune (Hérault)  
y compris son parc avec la fontaine monumentale et les  
oeuvres d'art qui le décorent ;

Vu le refus du propriétaire, M. Adelys Bertrand, de  
consentir au classement ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu la loi du 31 Décembre 1913, notamment l'article 5 ;

Vu le décret du 18 mars 1924 ;

La Section de l'Intérieur, de l'Instruction Publique  
et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat entendue,

D E C R E T E :

Article Premier .

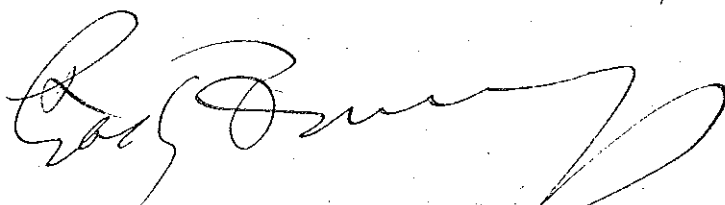
Le Château de Lengaran à Lavérune (Hérault) ainsi  
que son parc, avec la fontaine monumentale et les oeuvres  
d'art qui le décorent, sont classés parmi les Monuments  
Historiques .

Décret classant parmi les Monuments Historiques le  
Château de Lengaran, à Laverune (Hérault.)

Article 2 .

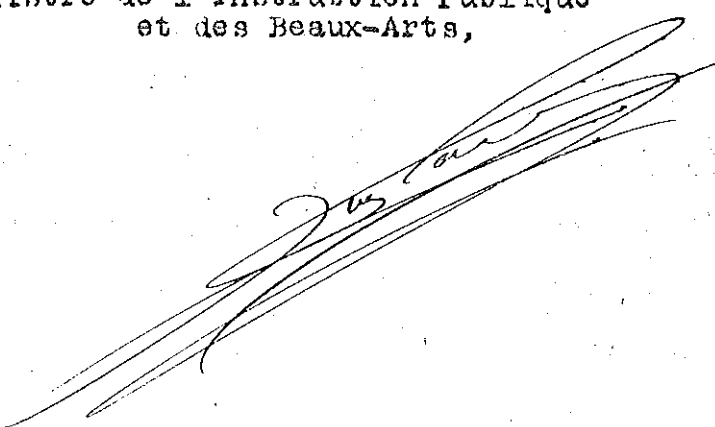
Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts  
est chargé de l'exécution du présent décret .

Fait à Paris le 31 mai 1926



Par le Président de la République  
Le Ministre de l'Instruction Publique  
et des Beaux-Arts,

G. DOUMERGUE



Département  
HERAULT  
Commune  
de Lauvéanne

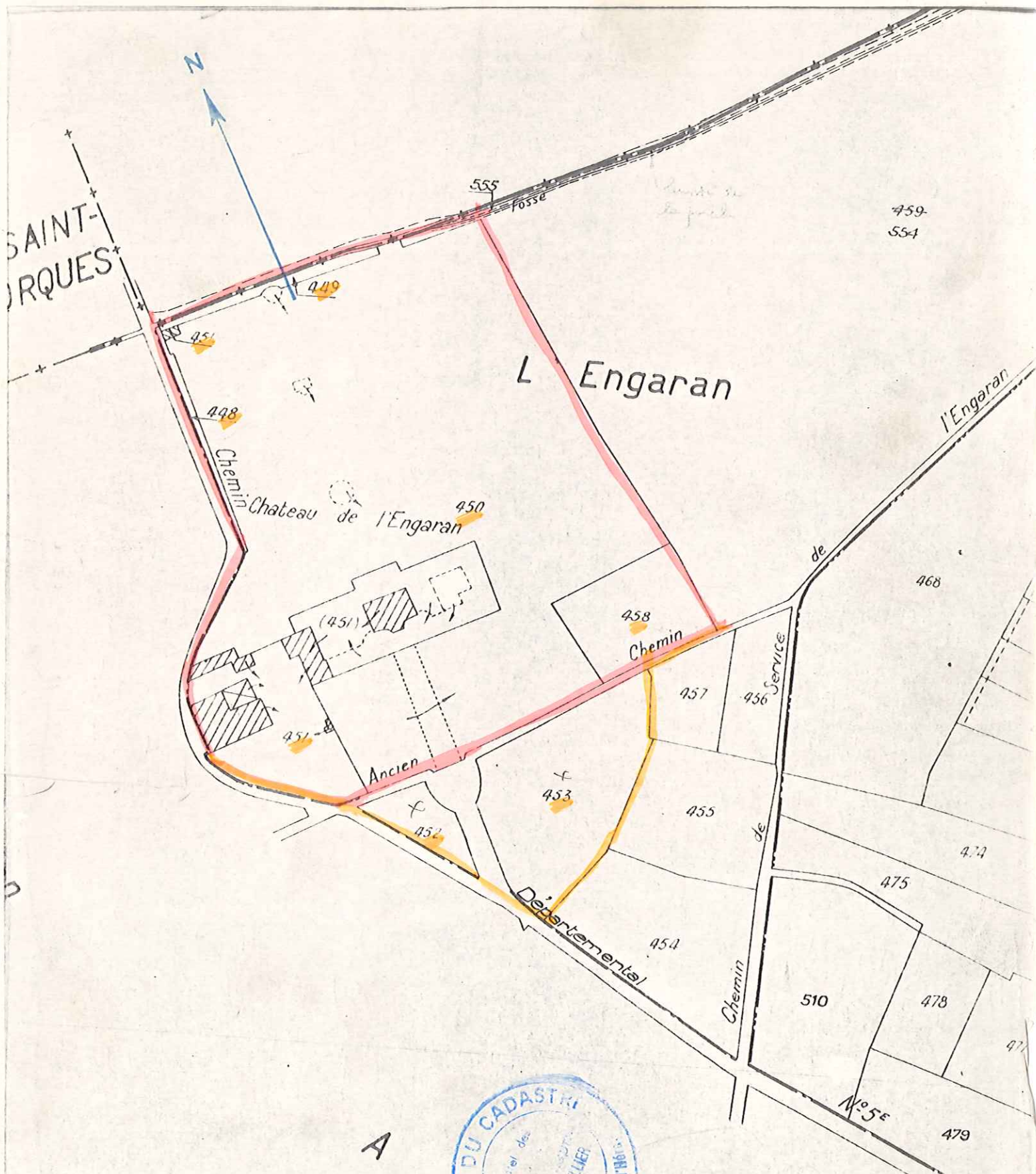
**SERVICE DU CADASTRE**

**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**

Section: A

Feuille: 2

Echelle: 1/2500



N° d'ordre du Livre journal  
des recettes: 86

Coût du présent extrait: 4,00 F.

**SERVICE DU CADASTRE**  
Maire des  
L. BELIER  
N° 5E

Extrait certifié conforme  
au plan cadastral à la date  
du 1.01.1977

L'Inspecteur Central du Cadastre

Département :  
HERAULT

Commune :  
LAVERUNE

Section : BZ  
Feuille : 000 BZ 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 05/06/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Montpellier  
Centre administratif CHAPTAL BP 70001  
34953  
34953 MONTPELLIER CEDEX 02  
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

